four; à Bordeaux, il n'a pu triompher de l'indifférence publique; à Pau et à Toulouse il a été sifflé.

La commission consultative de la presse tient aujourd'hui sa dernière séance. Le projet de loi sur la presse sera déposé par M. Dufaure dans les derniers jours du mois.

Il y a eu réunion du conseil des ministres hier et aujourd'hui. Demain il y aura encore à l'Elysée une séance après laquelle le maréchal partira pour Versailles où il s'installera mercredi avec toute sa maison.

Il n'y aura pas de message présidentiel au début de la session.

Il y a eu hier une réunion de la gauche républicaine sous la présidence de M. Jules Grévy. Presque toute la séance a été consacrée aux rapports que les députés présents ont faits sur l'état de l'opinion dans leurs départements.

Un très grand nombre de députés conservateurs sont déjà arrivés : ils paraissent en général assez satisfaits des dispositions de la province, principalement en vue des élections sénatoriales.

L'Empereur de Russie est arrivé à Berlin; on parle d'une proposition de désarmement général qui serait soumise par lui à toutes les puissances. Les informations recueillies partout cet après-midi sont exceptionnellement favorables au maintien de la paix.

Les embarras créés par la liquidation de fin avril disparaissent peu à peu, et comme les nouvelles concernant la politique extérieure redeviennent pacifiques, la situation générale du marché s'améliore. Nos rentes donnent l'exemple; leurs cours s'affermissent, et ceux des grands établissements de crédit se maintiennent. Les valeurs de spéculation donnent lieu à des affaires très restreintes. En somme c'est une bourse d'expectative.

Paris, 10 mai 1875.

Les préoccupations extérieurs dominaient encore aujourd'hui celles de l'intérieur, mais les esprits étaient un peu rassurés au sujet des craintes de guerre; on attend avec impatience des nouvelles du résultat de l'entrevue à Berlin entre les empereurs d'Allemagne et de Russie; il y aura, plus tard, une seconde entrevue à Ems.

Quels que soient les abus de la force, on se demande comment la guerre pourrait nous être déclarée par l'Allemagne, précisément parce que nous avons trop bien exécuté le traité de paix; il n'est pas douteux que cette guerre, si elle avait lieu, serait plus terrible que celle de 1870 et l'élément religieux s'y mêlerait.

Toutefois pour enlever à M. de Bismark, même l'ombre d'un prétexte à des récriminations, je puis vous confirmer que le ministère de la guerre a suspendu l'organisation de l'armée territoriale; la liste des officiers destinés à commander dans cette armée était prête à signer par le maréchal de Mac-Mahon, mais aucun brevet n'a encore été délivré.

Pendant ce temps-là, l'Allemagne pousse ses armements avec une activité fiévreuse, organise la landsturm, qui est le dernier ban de l'armée nationale.

On lit dans le *Courrier de Genève*:

« L'Allemagne ne cesse d'affirmer ses intentions pacifiques, ses arsenaux regorgent de son matériel de guerre; les plans de mobilisation de son armée sont combinés et arrêtés, pour toutes les éventualités possibles d'attaque du côté de la France, du côté de l'Autriche ou du côté de la Russie. Elle est armée jusqu'aux dents et a besoin de se ruer sur quelqu'un pour faire diversion aux inextricables difficultés intérieures que M. de Bismark a soulevées.

» Les socialistes sont organisés et redoublent d'activité pour préparer leur congrès le 23 mai. Partout il règne une fièvre que l'on ne croit pouvoir calmer que par la guerre.

«D'autre part, M. de Bismark n'a pas encore pu se pardonner à lui-même de n'avoir demandé que cinq milliards d'indemnité de guerre, dont l'acquittement semble avoir si peu coûté à la France, tandis qu'ils ont jeté la confusion et le désarroi dans les finances prussiennes plus obérées que jamais; la Prusse s'est ruinée péniblement et M. de Bismark pensait l'avoir écrasée pour un long terme.

« Comment réduire cette France à toute impuissance? C'est le problème de M. de Bismark. La France est une nation catholique. M. de Bismark a déclaré la guerre au catholicisme, pour se créer des alliances parmi les nations protestantes. »

Les divers groupes parlementaires se réunissent aujourd'hui à Versailles pour se concerter au sujet du programme de la session qui, suivant toutes les probabilités, sera très orageuse.

La commission d'enquête pour l'élection de M. de Bourgoing dans la Nièvre, doit déposer très prochainement son rapport qui, assure-t-on, conclura à l'annulation. Les bonapartistes prétendent que M. de Bourgoing, sera certainement réélu à une forte majorité. La candidature républicaine et Gambettiste de M. Tenaille-Saligny, l'ancien maire de Paris au 18 mars 1871, ancien préfet du 4 septembre, serait opposée à celle de M. de Bourgoing, non sans l'appui plus ou moins avoué du gouvernement.

Dans ce même département, il est question de la candidature pour le Sénat de M. Lepelletier, d'Aulnay, ancien député de l'empire et de M. le comte de Bouillé, qui possède dans le pays une grande position de propriétaire et d'éleveur, et qui a remporté plusieurs prix dans les concours régionaux.

Il y a un commerce qui, chez nous, va toujours en augmentant, c'est celui du tabac. Pendant les mois de mars et d'avril, le débit de tabac annexé au Grand Hôtel, qui ne vend que des cigares de luxe à 50 centimes et à 1 fr. 50, a fait plus de 250,000 francs de recettes.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

La pose de la première pierre de la nouvelle chapelle de Marlière aura lieu jeudi prochain, 13 mai. La cérémonie sera présidée par Sa Grandeur Mgr Monnier, et le cortége se formera à quatre heures et demie du soir, à l'église St-Joseph.

—

L'administration de la guerre fait confectionner en ce moment un certain nombre de saucissons contenant des pois secs et du lard, assez semblables à ceux qui sont en usage dans l'armée allemande. On veut expérimenter cet aliment comme nourriture de campagne. Il offre, sur la soupe classique, l'avantage de ne nécessiter aucune préparation et de n'occasionner aucune perte de temps. On n'a qu'à faire chauffer de l'eau et à y verser le contenu du saucisson pour obtenir une soupe aussi réconfortante que le pot-au-feu classique, et très agréable au goût.

—

Cette nuit, rue n° 8, quartier du Pile, un incendie s'est déclaré chez M. Lacroix, boulanger. Signalé à onze heures et demie, il était éteint à minuit et demi, grâce au zèle des sapeurs-pompiers. Le feu a pris naissance dans une sorte de grenier situé au-dessus du four et qui renfermait toute sorte de combustibles, comme braises, fagots, paille, etc. On suppose qu'une fissure existait au plafond du four.

Le fournil, ainsi qu'une écurie attenante, ont été la proie des flammes; un cheval qui était dans l'écurie n'a pu être sauvé à temps.

Toutes ces pertes sont évaluées à environ 3,000 fr. L'immeuble, qui était la propriété de M. Faques, de Leers, et qui représente 2,000 fr. de la perte totale, était assuré à la compagnie *l'Aigle*; le reste, appartenant à M. Lacroix, était aussi assuré à la compagnie *la Providence*; on nous dit qu'il y a trois semaines le feu avait éclaté au même endroit, et dans les mêmes circonstances, mais sans prendre l'extension qu'il a eu la nuit dernière.

—

Il y a eu hier à Lille, (fête du *Braquelet*), une soixantaine de mariages.

—

M. L. Peucelle, horticulteur à Equermes, avait offert au *Cercle horicole du Nord* de décerner, dans l'assemblée générale du 9 mai, une médaille d'argent au membre de la société qui aurait présenté à la séance le plus bel apport de fruits forcés.

Un seul lot était présenté par M. Louis Dupire, jardinier chez M. Louis Cordonnier, négociant à Roubaix. Ce lot se composait de plusieurs énormes grappes de Frankentael et de chasselas parvenues à leur complète maturité; des fraisiers de toute beauté, garnis d'une grande quantité de fruits mûrs et de pêches d'une grosseur déjà remarquable pour la saison.

Vu l'importance et la rareté de ce magnifique lot, l'assemblée a décerné au présentateur, à l'unanimité et avec acclamation, la récompense qui était affectée à cet apport.

—

La semaine dernière ont eu lieu les funérailles de M. Jean-Baptiste Fournier, président de la Société Saint-Georges. Sur la tombe, M. Delamy-Dhont a prononcé, au nom de cette société, un discours qu'on nous prie de publier :

« Messieurs,

» Avant que cette tombe ne se referme sur la dépouille mortelle de M. Fournier, permettez-moi de lui adresser, au nom de la Société Saint-Georges, dont il était le président et le doyen, un dernier adieu.

» Monsieur Fournier avait pour nous tous l'affection d'un père; de notre côté nous lui avions voué le respect et l'amour que l'on a pour ses parents.

» Aimant le travail, intelligent, d'une adresse et d'une habileté bien rares, il était toujours à la disposition de ses amis. A peine un désir était-il exprimé devant lui qu'il était accompli.

» Tous nous avons eu recours à lui.

» Dans nos réunions, même avec les sociétés étrangères, il était l'arbitre choisi, sa parole faisait autorité, et quand il avait prononcé tout le monde s'inclinait.

» Il n'est plus.

» Après une courte et cruelle maladie, il a été enlevé à sa famille, à ses nombreux amis, et il emporte les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu.

» Au nom des arbalétriers de la Société Saint-Georges, adieu Monsieur Fournier! »

—

On nous communique le résultat du concours de pigeons organisé par la société lilloise l'*Alliance*, le dimanche 7 mai, d'Albert à Lille.

225 pigeons ont été lâchés à Albert à sept heures du matin. Les premiers prix ont été attribués à MM. L. Jaclin et Goube, pour deux pigeons arrivés à 8 h. 5 m. 1/2; les deux suivants à MM. Demasenier et Lefebvre, pour pigeons arrivés à 8 h. 6 m.

Les 29 prix offerts par la *Fédération lilloise* ont été remportés dans l'espace de cinq minutes, de sorte que le dernier prix était gagné à 8 h. 10 m. 1/2.

—

On annonce de Saint-Pol (Pas-de-Calais), la mort de Mme Marie-Antoinette-Elisabeth Corne, née le 27 octobre 1773, c'est-à-dire sous le règne de Louis XV. Elle avait donc cent deux ans.

La défunte était la tante de M. Corne, député du Nord à l'Assemblée nationale.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Cour d'assises du Nord

Audience du 10 mai 1875.

Présidence de M. SAUVAGE, conseiller. — Ministère public, M. PIERRON, substitut.

1re affaire. — *Attentats à la pudeur par un père sur sa fille*, (huis-clos.)

L'accusé est le nommé Jean-Pierre Beauvay, âgé de 29 ans, ouvrier rattacheur à Roubaix.

Déclaré non coupable, il est acquitté.

Défenseur : Me Boissonnet.

Vols qualifiés.

Les accusés sont les nommés :

1° Charles-Emile Deguffroy, né à Roubaix, le 22 août 1858, sans profession, domicilié à Roubaix;

2° Pierre-Louis Rebour, né à Rongeries (Aisne), le 19 février 1847, journalier à Roubaix.

Plusieurs vols avaient été commis à Roubaix dans le courant d'octobre dernier, des indices sérieux faisaient supposer que leur auteur était le nommé Deguffroy quand, le 26 octobre, vers huit heures du matin, l'agent de police Dervaux trouva ce jeune homme endormi dans un chantier appartenant au sieur Escarceriaux.

Deguffroy déclara d'abord se nommer Deleu et exercer à Lille la profession de garçon boucher. Il dût bientôt reconnaître qu'il avait donné un faux nom et avoua qu'il était l'auteur de nombreux vols.

La veuve Vandamme habitait depuis quelques jours à Roubaix, dans la même maison que la mère de l'accusé. Le 8 octobre dernier, elle avait quitté un moment sa chambre pendant la soirée; lorsqu'elle revint elle entendit une personne descendre précipitamment l'escalier. Deux jours après elle s'aperçut qu'une montre et une paire de boucles d'oreilles avaient disparu.

C'était Deguffroy, qui avait profité de la courte absence de la veuve Vandamme pour s'introduire chez elle et y dérober ces objets. Le lendemain il les engageait au Mont-de-Piété d'Halluin.

Dans la nuit du 10 au 11 octobre, Deguffroy commettait un second vol à l'aide d'escalade en franchissant un mur qui séparait la maison de sa mère de celle des époux Chantry. Il pénétrait dans l'habitation de ces derniers et y volait un tricot en laine.

Enfin Deguffroy est accusé de différents vols commis de concert avec Rebour au préjudice du sieur Delambre, leur ancien patron. Les soustractions frauduleuses auraient été commises dans les nuits des 13, 16 et 21 octobre.

Rebour nie les faits qui lui sont reprochés, mais ses dénégations ne peuvent prévaloir contre les accusations désintéressées de Deguffroy. On a d'ailleurs constaté les traces de deux voleurs.

Les antécédents de Rebour sont loin d'être bons. Il a été à l'âge de 15 ans envoyé pendant cinq ans dans une maison de correction pour vol et tentative de vol qualifié.

Quand à Deguffroy il n'a encore subi aucune condamnation, mais paresseux et vagabond, il avait une très mauvaise conduite.

Défenseurs : D'Ilooghe et Honoré.

L'audience continue.

Comice Agricole

Extrait du procès-verbal de la séance du 5 mai 1875.

Présidence de M. BAUCARNE-LEROUX.

. . . . . .

M. Miégeville présente le rapport de la Commission nommée à la dernière séance pour s'occuper de tous les intérêts relatifs aux assurances sur la mortalité des bestiaux au point de vue agricole. Après de judicieuses considérations sur l'assurance en général et son utilité, le rapporteur aborde successivement les points suivants :

1° Quel est le système le plus avantageux, de l'assurance mutuelle, de l'assurance à primes fixes, ou de la mutualité avec fonds de réserve;

2° Est-il possible d'assurer le bétail contre les chances de mortalité?

3° Ce genre d'assurance est-il utile à l'agriculture?

4° Quelle est l'influence des épizooties sur la mortalité normale?

5° Comment faut-il organiser la prime contre la mortalité du bétail?

6° Quelles sont les meilleures conditions des polices d'assurance?

7° Quelle action les Comices doivent-ils exercer sur l'organisation de ces assurances?

Il conclut par les propositions suivantes émises par la Commission :

Le Comice agricole de Lille, considérant que l'assurance contre la mortalité du bétail et des chevaux, sagement administrée, et honorablement pratiquée, doit être utile, avantageuse pour tous et de nature à rendre des services importants à l'agriculture; considérant que les Compagnies à primes fixes méritent toutes ses sympathies et son concours, quand elles sont établies sur des bases solides et honnêtes.

Décide : Toute Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre la mortalité du bétail et des chevaux, dont l'honorabilité ne peut être mise en doute, est recommandée à l'attention des cultivateurs.

Il est décidé, après la lecture de ce rapport, que l'impression en sera faite prochainement et que la discussion sur ses conclusions sera ouverte à la séance qui suivra sa distribution à tous les membres du Comice.

M. Peucelle présente le rapport de la Commission de visite des jardiniers, cultivateurs de primeurs. Il propose une médaille d'argent à M. Descamps, au Pont-de-Canteleu, et une médaille d'argent, grand module, à M. Delaeuse, à Roubaix. Ces propositions sont adoptées.

M. Pollet présente ses observations sur la lettre de M. le Président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck; qui avait été renvoyée à son appréciation. Il ne partage pas son opinion concernant le retour à l'ancien système des étalons départementaux et maintient le système actuellement adopté par le Conseil général des primes élevées offertes au Concours; ces primes, jointes aux prix de saillies, constituent, d'après lui, une source de bénéfices qui encouragera les étalonniers, et entretiendra dans le département les bons étalons nécessaires à notre production chevaline. Il termine en priant le Comice d'intéresser l'administration locale et le gouvernement à la présentation d'un règlement, qui empêche les étalons tarés, de se livrer à la monte et d'empoisonner le pays de produits détestables.

M. Demeunynck appuie ces considérations, surtout au point de vue du maintien de la belle race Bourbourrienne qui tend tous les jours à disparaître; il voudrait non-seulement que le système des primes au-concours soit maintenu, mais que le montant des prix soit notablement augmenté.

M. Bonnier annonce qu'il se propose de présenter au Comice une note sur la police de la reproduction du bétail agricole, mais il voudrait auparavant soumettre ce travail à une commission compétente. Le Comice désigne pour faire partie de cette commission, MM. Pollet, Demeunynck, Deleporte-Bayart et Desjardins.

État-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 mai. — Hortense Noel, rue de Lannoy. — Léon Defrenne, au fort Mulliez. — Pauline Duchaussoir, rue Turgot. — Flore Balcaen, rue des Anges. — Jules Cattoire, rue des Fossés. — Jean Vandamme, rue Saint-Etienne. — Emile Duvinage, rue de la Perche. — Laure Renaux, rue du Nouveau-Monde. — Octavie Nys, rue Sainte-Eleuthère. — Victor Depraetere, rue Saint-Laurent. — Jean Fretin, rue de Lille.

Du 10. — Amand Devos, rue de la Longue-Chemise. — Jules Peetrooms, rue des Longues-Haies. — Marie Vanderstichelen, rue du Pile. — Mathilde Leblanc, rue Philippe-le-Bon. — Marie Boutens, rue Saint-Jean. — Clara Pouly, rue de la Guinguette. — Laure Moriels, rue de la Perche. — Juliette Lucenet, rue Decrème. — Marie Jacobs, rue de la Perche. — Marie Delvinquier, rue du Collége. — Marguerite Dewitte, rue Turgot. — Palmyre Honoré, au Pile. — Jeanne Debusscher, au fort Mulliez. — Angèle Florin, rue de Lannoy. Gabrielle Lecomte, Place de la Liberté. — Flore Prouvost, rue des Longues-Haies. — Frédéric Kilner, rue de la Paix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 mai. — Rosalie Herchuez, 70 ans, ménagère, au petit Beaumont. — Marie Dupont, 28 ans, marchande épicière, place de la Mairie. — François Billemont, 8 mois, rue des Longues-Haies. — Jocaille, présenté sans vie, au Cul-de-Four.

Du 10. — Charles Verheyen, 49 ans, dresseur, rue de la Guinguette. — Zoé Verreux, 1 mois, rue de la Vigne. — Désiré Devenyns, 55 ans, tisserand, rue de la Chaussée. — Fidélime Leboucq, 43 ans, lingère, au Pile. — Elise Fervacques, 22 ans, sans profession, rue de la Rondelle. — Cornil Daelman, 6 mois, rue de Mouveaux. — Clara Vilquin, 5 ans, rue de Tourcoing.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Louis Petit, 25 ans, chapelier, et Marie Rouzé, 19 ans, sans profession. — Louis Goin, 21 ans, rattacheur, et Marie Cahier, 18 ans, servante. — Louis Desvignes, 26 ans, sans profession, et Maria Broux, 20 ans. — Isidore Rogé, 27 ans, marchand de charbon, et Maria Carette, 23 ans, bobineuse. — Jean Lauwers, 29 ans, chaudronnier, et Anne Verhaegen, 28 ans, piquirère. — Jean Ronsmans, 51 ans, tisserand, et Philippine Linthout, 62 ans, lessiveuse. — Amand Verloigne, 20 ans, cordonnier, et Marie Morel, 18 ans, tisserande. — Hector Tesse, 20 ans, tailleur, et Lucie Spriest, 20 ans, couturière. — Henri Demesie 32 ans, peintre, et Fidéline Delporte, 30 ans, ménagère. — Romain Nottebaert, 40 ans, cordonnier, et Marie Rotholtz, 33 ans, cuisinière. — Aimé Delfosse, sans profession, et Léonie Duplat, sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un **obit solennel du mois** sera célébré le mercredi 12 mai 1875, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Dame ADÈLE HOUFLIN, épouse de Monsieur JEAN-BAPTISTE LAMMENS, décédée à Roubaix, le 31 mars 1875, à l'âge de 58 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Notre-Dame, le mercredi 12 mai 1875, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE WATTEL, époux de Dame ADÈLE D'HALLUIN, décédé à Roubaix, le 6 avril 1875, dans sa 59e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire de 1re classe** sera célébré en l'église paroissiale de St-Christophe, à Tourcoing, le jeudi 13 mai, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH ROUSSEL, veuf de Dame MARIE-ANNE-JOSEPH DELBARRE, décédé à Tourcoing, le 27 janvier 1873, à l'âge de 85 ans et 11 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église de Saint-Martin, le jeudi 13 mai 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame MARIE-CATHERINE FOURNIER, épouse de M. TRUFFAUT, décédée à Roubaix, le 5 mai 1869, dans sa 65e année. — Monsieur TRUFFAUT-FOURNIER et sa famille prent les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré le jeudi 13 mai 1875, à 9 h. 1/2, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Dame AGNÈS-JOSEPHE MASQUELIER, épouse de Monsieur PIERRE-JOSEPH WILLE, décédée à Roubaix, le 4 mai 1874, dans sa soixantième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 6791

Progrès de l'ART **Dentaire** Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs.
Edouard VERBRUGGHE, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belge
Roubaix, rue de l'Hospice, 8, Roubaix
MAISON A PARIS
4, Boulevard Poissonnière, 4
NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas emplir la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents chancelantes ou douloureuses.

quenté que de petites bourgeoises comme elle!

— Fiez-vous aux femmes pour se transporter vite, répondit Jacqueline. Celle-ci possède du reste toutes les élégances, toutes les grâces physiques, et de ce côté il n'y avait rien à faire. Quand à ce savoir-vivre, à ce tact parfait qui vous surprennent, songez que Blanche met tous ses soins à se montrer digne de la position qu'elle occupe. Quand la noblesse bretonne apprit la nouvelle de la mésalliance qu'allait contracter le marquis, on résolut de mettre sa jeune femme en quarantaine; chacun jura de ne jamais recevoir la fille du caboteur Jean Halgan... Florent et Gaël refusèrent d'assister au mariage de leur aîné; et vous le voyez, six mois se sont écoulés à peine et nous sommes tous là, conquis par cette grâce touchante, et gagnés par cette douce enfant qui semble nous remercier de concourir au bonheur de Tanguy.

— Croyez-vous donc à la sincérité des deux cadets de Coëtquen?

— Pourquoi pas? On vous eût dit il y a quelques semaines que Loïse deviendrait l'amie de Blanche, vous l'auriez fermement nié, et j'en aurais fait autant que vous... Nous voici cependant, courant avec Blanche Halgan à la poursuite du solitaire signalé par Thuriau... Florent et Gaël ont subi comme nous l'influence de cette douceur angélique, de cette bonté pleine de grâce, et ils se sont ralliés... N'est-ce pas d'ailleurs leur intérêt?... S'ils eussent abandonné Coëtquen, leur légitime se bornait à fort peu de chose. Florent fût entré dans l'armée, mais Gaël ne paraît pas disposé à prendre l'habit... Ils ont pardonné à leur aîné d'avoir fait Blanche Halgan marquise, et tout est pour le mieux.

— Je veux le croire avec vous, madame, et cependant je me défie des Coëtquen... la transition a été trop brusque, et j'ai surpris un regard de Gaël qui m'a fait trembler pour la femme de Tanguy.

— Ne me rendez ni triste ni incrédule, comte! la causerie ralentit la marche de nos chevaux... Songez-y donc, je veux donner mon coup d'épieu comme une véritable chasseresse, quand ce ne serait que pour prouver à M. de Guingamp que je suis incapable de m'évanouir en face du danger.

Jacqueline frappa son cheval bai de sa souple cravache, et rejoignit Loïse au moment où, le feutre de celle-ci s'accrochant aux branches d'un chêne, la charmante enfant entourait son front d'un large ruban bleu qui retint avec peine sa luxuriante chevelure d'or.

Côte à côte et un peu en avant des femmes galoppaient Florent et Gaël.

Depuis le commencement de la chasse, tous deux gardaient le silence, mais à l'expression de leur visage il était facile de voir que de semblables pensées les préoccupaient.

— Eh bien! s'écria Florent avec amertume, le château de nos pères a-t-il jamais vu plus de fêtes et retentir de cris plus joyeux! D'honneur! ils doivent tressaillir dans leur tombe, ces grands seigneurs enveloppés de leur armure, ces nobles dames ensevelies dans leurs robes blasonnées, en voyant Blanche Halgan porter leurs armes! les armes des Coëtquen, des Combourg, des Vaurufier! Votre sang ne bouillonne-t-il pas de rage et de honte, Gaël.

(A suivre)

Mercredi 12 mai, à 2 heures de soir,
Nous commencerons la série des essais des appareils électriques, dans quantité d'éclairages et moteurs électriques; effets généraux de l'électricité des piles; des perfectionnements de l'aimant de la pile.

Prix, [illegible] DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bœuf	le k°	1.60	1.40	1.17
Vache	»	[illegible]	1.20	0.99
Taureau	»	0.00	0.00	0.00
Veau	»	2.00	1.72	[illegible]
Mouton	»	1.80	1.70	1.50
Porc	»	1.80	1.60	1.30

Roubaix, le 8 mai 1875.

Le Maire de Roubaix,
C. REGCAT.

Faits divers

UN ENFANT DÉCAPITÉ. — Les quelques coups de vent qui se sont élevés hier ont causé, au faubourg St-Germain, un horrible accident.

Le comte et la comtesse de X... habitent, rue de Grenelle, un hôtel somptueux, derrière lequel s'étend un vaste jardin. Or, hier, leur plus jeune fils, un charmant bébé de trois ans, jouait près d'une des fenêtres ouvertes sur le jardin. On avait eu la précaution de faire mettre un grillage au bas de ces fenêtres jusqu'à une certaine hauteur, pour que les bébés, en se penchant, ne puissent faire la culbute. C'est donc sans aucun souci qu'on les laisse jouer aux fenêtres tant qu'ils le veulent. Qui aurait pu prévoir un autre danger que celui d'une chute?

Le malheureux enfant contemplait donc tout joyeux les arbres et les fleurs, et gazouillait avec les oiseaux. La petite tête blonde arrivait juste à la hauteur de l'appui, quand, tout à coup, un domestique ouvrit la porte de l'appartement; un coup de vent s'engouffra aussitôt, et la lourde fenêtre, poussée avec une violence inouïe, coupa sur l'enfant l'angle de ses panneaux de chêne. Le pauvre être roula, son sang jaillit sur vitres et sur les rideaux blancs; on courut à lui : l'horreur d'une telle chose est indescriptible : la tête séparée du tronc restait sanglante au grillage du dehors et le corps seul était retombé dans le salon!

~~Comment parler de l'état des parents!~~ On craint pour la raison de la comtesse.

— Une dépêche de New-York, annonce que 27 passagers, dont une femme, qui étaient à bord du *Schiller*, ont pu trouver asile sur deux canots et aborder à l'île Tresco. Ceux d'entre eux qui devaient se rendre en France et en Allemagne ont été embarqués à bord du vapeur hambourgeois *la Poméranie*, qui est attendu à Plymouth. Il ressort des documents officiels que le *Schiller* avait à son bord 60 passagers de première classe, 80 de deuxième classe et 50 de troisième classe et cent hommes d'équipage.

— UN TICHBORNE RUSSE. — Le fameux procès Tichborne a menacé d'avoir son pendant en Russie. Un homme très riche, vieux, épousa une jeune fille du peuple. Le mariage fut malheureux : la jeune femme retourna chez ses parents et son mari obtint de son côté le divorce. Cependant un fils était né, que le père refusa de reconnaître, la Cour donna ainsi raison à ce dernier. Plusieurs années se sont écoulées et un neveu avait été mis comme étant le plus proche parent, en possession d'une fortune considérable, mais aujourd'hui se présente un homme qui se dit le fils du défunt. Il a été soldat et a obtenu le grade de sergent. La première Cour devant laquelle il a fait sa déclaration l'a rejetée, mais une Cour supérieure lui a accordé la moitié de l'héritage.

— UNE DRAMATIQUE AFFAIRE. — Le 13 janvier 1871, dit le *Journal de l'Ain*, un de nos jeunes compatriotes, Ligez, sergent-major au 1er bataillon des mobiles de l'Ain, qui assistait au siége de Paris, fut tué à Clamart.

Son père, le sieur Jacques Ligez, âgé de soixante-trois ans, ancien marchand de volailles à Bourg, éprouva une profonde douleur et un vif ressentiment de ce malheur.

Pendant trois ans, il sut contenir les explosions de son amour paternel ulcéré; mais l'année dernière, dans le mois de mai, il quitta la ville de Bourg et disparut. On n'avait pas eu de nouvelles, lorsqu'on apprit que ce père inconsolable, égaré par la douleur, s'était rendu à Mulhouse et avait tué, le 26 juin, d'un coup de couteau, un sous-officier prussien ayant le même grade que celui de son fils et que le hasard lui avait fait rencontrer; il voulait venger, disait-il, la mort de ce dernier.

Il fut arrêté sur le champ; mais il refusa de décliner son véritable nom. Il prétendait s'appeler Jean-Louis.

Le parquet prussien se livra aux plus actives investigations, en France, pour constater l'identité de l'accusé.

Enfin, lundi dernier, 3 mai, celui-ci comparaissait devant la cour d'assises de Colmar. Treize témoins avaient été appelés.

Dans le nombre, se trouvaient deux honorables habitants de notre ville : M. Adrien Legrand, banquier, chez qui le jeune Ligez était employé avant son incorporation dans l'armée, et M. Louis Belaysoud, compagnon d'armes de ce dernier.

Il a été admis que l'accusé était sous l'empire d'un égarement d'esprit, causé par son malheur, au moment où il a commis l'acte qui l'amenait devant la cour d'assises.

Il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement.